



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Vendredi 8 février 2019 – 19h30

### COMPTE RENDU

Madame Yolande Kervarrec, Maire, rappelle que le public n'a pas le droit à la parole. Le public doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

L'an 2019, le 8 Février à 19:30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame KERVARREC Yolande, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/01/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/01/2019.

- + Présents : Mme KERVARREC Yolande, Maire, M. LE NEVANEN Pierre, M. BOUTTIER Yvon, M. RIO Maurice, M. MERCIER Jean-Bernard, Mme CORBEL Isabelle, M. CARO Gwenael, Mme JAN Valérie, Mme LE PABIC Odile, M. LE PABIC Jean-Philippe
- + Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUILLO Franck à M. LE PABIC Jean-Philippe, Mme RIO Stéphanie à Mme KERVARREC Yolande, Mme LAVENANT Elodie à M. LE NEVANEN Pierre
- + Absent(s) : Mme DECLOEDT Delphine

#### **1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Approuvé à l'unanimité**

#### **2) Désignation du secrétaire de séance : M. CARO Gwenael**

**Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de rajouter un point à l'ordre du jour, afin de pouvoir demander des subventions concernant une rampe amovible d'accès handicapé.**

#### **❖ Demande de subvention pour l'acquisition d'une rampe handicapé - Délibération**

Madame le Maire informe les membres présents que des subventions peuvent être obtenues pour l'achat d'une rampe amovible handicapés.

#### **Le Bureau Municipal Propose :**

- De solliciter la région Bretagne, le Département et l'Etat en vue de l'obtention d'une subvention
- De solliciter tout autre organisme qui pourrait également subventionner ce matériel
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent

**Votes : Pour 13    Contre 0    Abstention(s) 0**

### 3) Compte rendu des délégations :

#### Information des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

##### ❖ Décision n°16-2018

Dans le cadre du réaménagement de la salle du Conseil Municipal de la Maire, pour l'achat de fauteuils, le paiement suivant a été effectué :

- A l'entreprise AGBuro – 56100 Lorient
  - 4 895.75 € HT soit un total de 5 874.90 € TTC

##### ❖ Vente de chemins communaux après enquête publique - Délibération

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2018-1-6 en date du 25 janvier 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins communaux :

#### 1. KERCADIO :

M. Nédellec Georges demande l'acquisition des chemins d'exploitation ZV18 et ZV19

#### 2. COSPORH et BODRAIN

M. et Mme Jan Marcel et Marie-Claude demandent l'acquisition du chemin d'exploitation ZB 74 (Cosporh) et une partie du chemin d'exploitation ZB65 (Bodrain)

#### 3. TALFORÊT HAUT

Mme Cholet-Kervégant Jeanne-Marie demande l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 27 et une partie du chemin d'exploitation ZD11

#### 4. LE RESTO

M. Lavenant Gilles demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZT10

#### 5. GOVÉRO

M. Lavenant François demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZH13

#### 6. GOVÉRO

M. Lefèbvre Nicolas demande l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 43

#### 7. KERRU

M. Le Gouéllec Didier demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZK16

#### 8. KERHEL

M. Pierre Philippe demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZO28

#### 9. ST CORENTIN et ST GUEN

M. Corrignan Gwénaél demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZI2 (St Corentin)

M. Corrignan Gwénaél demande l'acquisition d'une partie du chemin d'exploitation ZC26 (St Guen)

#### 10. ST GUEN

M. Le Sergent Joseph demande l'acquisition du chemin séparant ses 2 parcelles (ZC130 et 131)

#### 11. LES SAULES

M. Nicol Dominique demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZM55 et d'une partie du chemin d'exploitation ZM57

#### 12. GUERNIC ST FIACRE

M. Le Golvan Armand demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZN48 et d'une partie du chemin rural n° 50

#### 13. KERHUILIC

M. Roux Yves demande l'acquisition du chemin rural n° 67

#### 14. KERNICOL

M. et Mme Lahaye Fernand demandent l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 30 (ou 12) devant leur maison

### 15. **GUERDOARIC**

M. et Mme Morvan Jean-Michel demandent l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 32  
L'enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 16 octobre 2018 sous le contrôle du commissaire enquêteur Madame Guillaume Josiane qui a rendu son rapport le 10 novembre 2018.

Madame le maire lit à l'assemblée de larges extraits du rapport.

- **Ce rapport était consultable en Mairie et sur le site Internet de la commune par les élus.**

Le Bureau Municipal Propose :

- **De suivre l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur pour :**

- (1)- KERCADIO : M. Nédellec Georges pour l'acquisition des chemins d'exploitation ZV18 et ZV19
- (2) - COSPORH: M. et Mme Jan Marcel et Marie-Claude pour le chemin d'exploitation ZB74
- (3) -TALFORÊT HAUT : Mme Cholet-Kervégant Jeanne-Marie pour l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 27 et une partie du chemin d'exploitation ZD11
- (4) - LE RESTO : M. Lavenant Gilles pour l'acquisition du chemin d'exploitation ZT10
- (5) - GOVÉRO : M. Lavenant François pour l'acquisition du chemin d'exploitation ZH13
- (6) - GOVÉRO : M. Lefèbvre Nicolas pour l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 43
- (7) - KERRU : M. Le Gouéllec Didier pour l'acquisition du chemin d'exploitation ZK16
- (8) - KERHEL : M. Pierre Philippe pour l'acquisition du chemin d'exploitation ZO28
- (11) - LES SAULES : M. Nicol pour demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZM55 et d'une partie du chemin d'exploitation ZM57
- (12) - GUERNIC ST FIACRE : M. Le Golvan Armand pour l'acquisition du chemin d'exploitation ZN48 et d'une partie du chemin rural n° 50
- (13) - KERHUILIC : M. ROUX Yves pour l'acquisition du chemin rural n° 67
- (15) - GUERDOARIC : M. et Mme MORVAN Jean-Michel pour l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 32

<b>Votes : Pour 13      Contre 0      Abstention(s) 0</b>
---

- (2) - BODRAIN : M. et Mme Jan Marcel et Marie-Claude demandent l'acquisition d'une partie du chemin d'exploitation ZB65

Le Bureau Municipal Propose :

- Décide, après visite sur place :
- De donner un avis favorable pour la portion qui passe entre les parcelles ZB70, ZB71, ZB72 et ZB76.
  - De suivre l'avis défavorable émis par le commissaire enquête pour la portion qui passe entre les parcelles ZB70 et ZB88.



<b>Votes : Pour      Contre      Abstention(s)</b>
--

(9) - ST CORENTIN : M. Corrignan Gwénaél demande l'acquisition du chemin d'exploitation Z12

Le Bureau Municipal Propose :

- Décide, après visite sur place, de donner un avis favorable.



**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

(9) - ST GUEN : M. Corrignan Gwénaél demande l'acquisition d'une partie du chemin d'exploitation ZC26

Le Bureau Municipal Propose :

- De remettre la cession de ce chemin à un prochain conseil Municipal, car un complément d'information est nécessaire à la décision

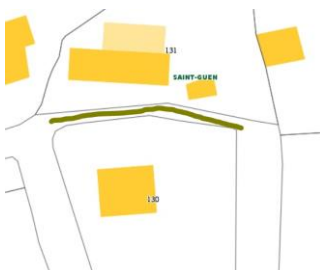


**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

(10) - ST GUEN : M. Le Sergent Joseph demande l'acquisition du chemin séparant ses 2 parcelles (ZC130 et 131)

Le Bureau Municipal Propose :

- Décide, après visite sur place, de donner un avis favorable.



**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

(14) - KERNICOL : M. et Mme Lahaye Fernand demandent l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 30 (ou 12) devant leur maison.

Le Bureau Municipal Propose :

- Décide, après visite sur place, de donner un avis favorable sous réserve d'un aménagement dans le respect de la voirie.



**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

**❖ Réhabilitation en maîtrise d'ouvrage communale – Ancienne poste - Délibération**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de l'ancienne Poste, sise 11 rue de la Poste. La surface totale du terrain sur lequel est édifié le bâtiment est d'environ 580 m<sup>2</sup>.

Ce bâtiment, caractéristique des années 50, est vacant depuis de nombreuses années. Il est estimé 160 000 € par France Domaines. Le bâtiment est aujourd'hui caractéristique d'une dévitalisation des centres bourgs ruraux reflète une image morne de la commune. Afin de dynamiser cet axe principal de la commune et de redensifier son habitat, la municipalité souhaite donc le restructurer.

Une étude de faisabilité technique et financière a montré qu'il est possible de restructurer ce bâtiment et de créer 3 logements locatifs sociaux, soit un studio et un T1 adapté au rez de chaussée et un T5 à l'étage et dans les combles du bâtiment. Il convient de rappeler que ce type de demande locative est recherché dans la commune, notamment par les actifs locaux.

L'opération devrait être financée en Prêt Locatif à Usage Social (le studio et le logement de type 4) et en Prêt Locatif Aidé d'Insertion (le T1 adapté).

L'étude de faisabilité montre que le coût estimatif d'opération (raccordement, démolition, travaux de réhabilitation, honoraires divers et révision de prix) est estimé à 355 000 € avec une TVA à 10%.

**Le Bureau Municipal propose :**

- D'engager l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale, la réhabilitation à vocation sociale de cette ancienne poste
- De lancer la démarche et de:
  - Solliciter près de l'Etat une décision d'agrément PLUS et PLAI et ainsi bénéficier de subventions au titre du locatif conventionné, de la T.V.A. au taux réduit de 10 % et d'une exonération de la TFPB pendant 25 ans
  - Solliciter un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) près de la Banque des Territoires (ex Caisse des Dépôts et Consignations)
  - De solliciter les Banques des Territoires pour l'obtention de prêt les plus avantageux
  - Solliciter une aide financière près de Centre Morbihan Communauté
  - Solliciter une aide dans le cadre du partenariat Pays-Région au titre de la centralité
  - Solliciter près de l'Etat une aide au titre de la DETR pour la création de logements sociaux en revitalisation de centre bourg
  - Solliciter les subventions de l'Etat au titre de la DSIL et du contrat de ruralité pour la revitalisation de bâtiment situé en cœur de bourg
  - Solliciter tout autre organisme ou partenaire susceptible d'aider à la création de locatifs sociaux et pour la revitalisation des centres bourgs ruraux.

- De passer une convention d'assistance administrative et financière pour la maîtrise d'ouvrage avec SOLIHA Morbihan, pour un montant de 3 % de l'opération (hors honoraires).
- D'autoriser également Madame Le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par courrier ou avis dans la presse et à signer tous contrats, les conventions, marchés, baux... à concourant à la réalisation de ce projet.

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Création d'un poste agent du patrimoine - Délibération**

Compte tenu de la réorganisation des services et de l'acceptation de l'agent, et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, madame le Maire propose au conseil Municipal la création d'un poste agent du patrimoine pour assurer les missions d'agent d'accueil au Centre Culturel, et Guide Art dans les chapelles.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, d'un emploi permanent à temps complet d'agent du patrimoine. (Grade d'intégration directe),
- La nomination de l'agent au grade d'adjoint du patrimoine (anciennement adjoint administratif)
- De mettre à jour le tableau des emplois
- Dit que les dépenses seront prévues au budget 2019

<b>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> Mars 2019</b>				
Nombre	Grade	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
2	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	Temps complet
1	Adjoint administratif	1	0	
1	Adjoint du patrimoine	0	1	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	Temps non complet – 28h30/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps non complet - 23/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet - 20/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet - 28/35 <sup>ème</sup>

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Suppression du poste d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe 20/35<sup>ème</sup> et création de 2 postes d'adjoint technique territorial 10/35<sup>ème</sup> - Délibération**

Madame Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ en retraite de l'adjointe technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et suivant la réorganisation des services. Le poste de 20 heures semaines est supprimé et sera réparti différents pour 2 agents. Il convient donc de créer 2 nouveaux postes à 10 heures semaines

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au service Technique sur le poste d'entretien ménager des locaux,
- La création de deux emplois d'adjoint technique territorial :
  - A temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service technique sur le poste d'agent d'entretien des locaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.
  - A temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service technique sur le poste d'agent d'entretien des locaux à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2019.

Le Bureau Municipal Propose :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier comme suit le tableau des emplois
- Dit que les dépenses seront prévues au budget 2019

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
AU 1<sup>er</sup> Mars 2019**

Nombre	Grade	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
2	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	Temps complet
1	Adjoint Administratif	1	0	Temps complet
1	Adjoint du patrimoine	0	1	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	Temps non complet – 28h30/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps non complet - 23/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	0	1	Temps non complet - 10/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	0	1	Temps non complet - 10/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet - 28/35 <sup>ème</sup>

**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

**❖ Création de poste d'adjoint d'animation territorial 8 heures/semaines - Délibération**

Madame Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du besoin d'animateur a l'accueil de loisirs sans hébergement et suivant la réorganisation des services. Il convient de créer 1 poste d'adjoint d'animation 8 heures semaines à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service Animation sur le poste d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2019.

Le Bureau Municipal Propose :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier comme suit le tableau des emplois
- Dit que les dépenses seront prévues au budget 2019

<b>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> Mars 2019</b>				
Nombre	Grade	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
2	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	Temps complet
1	Adjoint administratif	1	0	Temps complet
1	Adjoint du patrimoine	0	1	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	Temps non complet – 28h30/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps non complet - 23/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	0	1	Temps non complet - 10/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	0	1	Temps non complet - 10/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	Adjoint territorial d'animation	0	1	Temps non complet 8/35 <sup>ème</sup>
1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet - 28/35 <sup>ème</sup>

**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

**❖ Création d'un poste adjoint administratif territorial - Délibération**

Madame Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la réorganisation des services administratifs et de l'ouverture du centre culturel a temps complet, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à 25 heures hebdomadaire afin d'assurer les fonctions de chargé d'agence postale (18 heures) et agent chargé d'accueil Mairie (7h /semaines).



Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service administratif sur le poste d'agent chargé de l'agence postale et chargé d'accueil à la Mairie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le Bureau Municipal Propose :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier comme suit le tableau des emplois
- Dit que les dépenses seront prévues au budget 2019

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
AU 1<sup>er</sup> Mars 2019**

Nombre	Grade	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
2	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	Temps complet
1	Adjoint administratif	1	0	Temps complet
1	Adjoint administratif	0	1	Temps non complet 25/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint du patrimoine	0	1	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	Temps non complet – 28h30/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps non complet - 23/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	0	1	Temps non complet - 10/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	0	1	Temps non complet - 10/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	Adjoint territorial d'animation	0	1	Temps non complet 8/35 <sup>ème</sup>
1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet - 28/35 <sup>ème</sup>

**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

**❖ Vente du terrain Lotissement Prad Izel Lot N°11 - Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Hubert JARNO, domicilié à Baud 19 clos des fontaines, a signé un compromis de vente pour le lot n° 11 du lotissement de Prad Izel.

Le Bureau Municipal Propose :

- D'accepter la vente à Monsieur Hubert Jarno, le lot n° 11 dans le lotissement de Prad Izel, d'une superficie de 517 m<sup>2</sup> au prix de 39 €uros T.T.C. le m<sup>2</sup>.
- Précise que tous les divers frais d'acquisition seront à la charge de l'acheteur.
- Autorise Madame le Maire ou un des adjoints à signer l'acte notarié de vente entre la Commune, Monsieur Hubert Jarno, à l'étude de Raison Macé, Notaire à Baud.



**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

❖ **Avenant N° 3 au lot 9 – Electricité-Chauffage - Réhabilitation de la Salle polyvalente - Délibération**

Madame le Maire informe le conseil que l’entreprise LAUTECH de Lanester - Titulaire du Lot 9 – Electricité Chauffage pour les travaux de Réhabilitation de la Salle Polyvalente, présente un avenant N°3 :

➤ Moins-value et plus-value, selon devis, pour un montant de 2 688.28 € HT soit 3 225.94 € TTC:

<b>Montant TTC</b>	
Marché de Base	75 530,42 €
Avenant N°1	683,84 €
Avenant N°2	7 784,28 €
<b>Avenant N°3</b>	<b>3 225,94 €</b>
<b>Nouveau Montant</b>	<b>87 224,49 €</b>

**Le montant total du marché de 83 998.55 TTC est porté à 87 224,49 € TTC.**

Les conditions de règlement fixées par la soumission restent inchangées.

Le Bureau Municipal Propose :

- D’accepter l’avenant de travaux N°3 en plus de l’entreprise LAUTECH de Lanester - Titulaire du Lot 9 – Electricité Chauffage pour un montant de 2 688,28 € HT soit 3 225,94 € TTC, qui porte le montant du lot N°9 à : 72 687,07 € HT soit 87 224.49 € TTC
- D’autoriser le Maire ou un des adjoints à signer tout document relatif à cet avenant.
- De préciser que les dépenses seront imputées sur le compte 2313

**Votes : Pour 10 Contre 0 Abstention(s) 3**

❖ **Nouveaux Tarifs : Activités au Centre Culturel - Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la redynamisation du centre culturel, il convient de fixer des nouveaux tarifs pour des activités artistiques et culturelles, par des

intervenants ou des associations

<b>Centre Culturel -Tarif 2019</b>	
Intervenants ou associations (tarif à la séance)	<b>10 €</b>

Le Bureau Municipal Propose :

- D'accepter la proposition de Madame le Maire
- De Fixer le tarif municipal comme ci-dessus à compter du 8 février 2019

<b>Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0</b>
---

<b>❖ Vœux de soutien à l'AMF dans la discussion avec le Gouvernement - Délibération</b>
---

**Vu** que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

**Vu** que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

**Vu** qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

**Vu** qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

**Considérant que** l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

**Considérant que :**

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.

Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;

- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

**Considérant que** nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

**Considérant que** L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

**Ceci étant exposé,**

**Considérant que** le conseil municipal de Saint Barthélemy est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Il est proposé au Conseil municipal de Saint Barthélemy de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

#### ❖ Informations diverses

##### ➤ Election du Conseil Municipal Enfants

- Les élections du Conseil Municipal Enfants se sont déroulées le vendredi 25 et samedi 26 janvier 2019.  
36 inscrits ( 16 Collégiens et 20 Primaires) sur la liste des votants dont 18 votants ont ainsi pu découvrir, comme les adultes, le déroulement d'élections avec isolement, carte d'électeur, vote et émargement avant d'être confrontés au dépouillement. Ce sont 6 candidats qui ont été élus ( 2 filles : Jan Nolwenn et Le Merlus Liza et 4 garçons : Le Mouel Antonin, Meilleur Sullian, Le Du Valentin, et Caro Quentin. La parité n'a pas pu être appliquée).

##### ➤ Création d'une tribune extérieure au stade Edouard le Thuaut

- Concernant la construction de la tribune, il était obligatoire de mandater un architecte pour la réalisation des plans pour le permis de construire. La note d'honoraire s'élève à 1 300 € HT soit 1 560 € TTC. Il est précisé que la dépense de la commune s'élèverait à :
  - Peletier Bois : 1 971.41 € HT soit 2 365.69 € TTC
  - Brico Baud : 764.11 € HT soit 916.83 € TTC
  - Joriside SBP : 630.27€ HT soit 756.33 € TTC
  - KDI Rouenel : 231.38 € HT soit 277.66 € TTC
  - CMB Prolians : 474.70 € HT soit 569.64 € TTC
  - Brico Baud : 333.16 € HT soit 399 € TTC
    - Soit un total de 4 405.03 € HT (5 286.44 € TTC)--(TVA 881 €)

##### ➤ Centre culturel de février à aout 2019

- Réorganisation des horaires d'ouverture du centre culturel, afin d'être plus adapté aux demandes des administrés.
  - Mercredi et jeudi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30
  - Mardi et vendredi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30
  - Et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30
- Différents projets d'animations
  - Cours d'informatique (11 personnes)
  - Conférences
  - Ateliers de loisirs
  - Expositions
  - Présentation de la météo, etc...
    - Présentation du guide (impression de 600 exemplaires pour un montant de 110 € HT soit 132 € TTC)

📄 Salle Polyvalente : Compte Rendu / Calendrier des travaux au 07-02-2019

S51	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Pose couverture Auvent
S01	Lot n°2	Charpente	Acm	Pose bardage bois Extension et Existant
S03	Lot n°5	Doublage Cloisons	Le Moulliec	Raillage du resto des petits et salle polyvalente
S03	Lot n°10	Plomberie - Chauffage	Missenard	Passage gaines dans le resto des petits et salle polyvalente
S04	Lot n°5	Doublage Cloisons	Le Moulliec	Livraison huisseries portes intérieures
S06	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Enduit extérieur sur Existant
S06	Lot n°2	Charpente	Acm	Tableau de menuiseries extérieures de l'extension - 50%

PREVISIONS				
S06	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Finition enduit de soubassement de l'existant (avant Peinture)
S06	Lot n°5	Doublage Cloisons	Le Moulliec	Raille et doublage (sauf cuisine)
S06	Lot n°5	Doublage Cloisons	Le Moulliec	Isolation/doublage dans les autres pièces que la cuisine
S06	Lot n°10	Plomberie - Chauffage	Missenard	Incorporations au lot cloison
S07	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Pose couverture (polycarbonate) du auvent dans Patio
S0x	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Reprise étanchéité en BERGANUM
S0x	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Reprise des malfaçons en toiture froide (bac acier)
S0x	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Reprise coiffe (extension) chéneau de l'existant
S0x	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Ventilation basse de toutes les toitures en bac acier

❖ **Comptes rendus des différentes réunions de Commissions Communales**



2) **Commission Enfance-Jeunesse du 14 Janvier 2019**

▪ **Programme Accueil de Loisirs des vacances d’Hiver et de Printemps :**

▪ **Programme Accueil de Loisirs du Mercredi des Vacances de Mai à Juillet :**

Mardi	10h-12h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	14h-16h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	18h-20h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	10h-12h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	14h-16h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	18h-20h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	10h-12h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	14h-16h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	18h-20h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	10h-12h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	14h-16h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet
Mardi	18h-20h	Enfance - Jeunesse	Accueil de Loisirs des vacances de Mai à Juillet

**Compte rendu du projet de mise en réseau (réunion du 18 janvier 2019)**

**Logiciel Orphée** : Montant total de 2 152.50 € (Licence : 860 €, Prestations 637.50 €, Formation : 805 € remise : -150 €) subvention - 35 % = 753.38 € Reste à charge pour la collectivité de 1 399.13 €. Pour l'achat du matériel la subvention sera également de 35 %

❖ **Date(s) à retenir :**

- ✚ **Du Lundi 04 Février au Vendredi 08 Février :**
  - Semaine de l'Océanie à la Cantine Municipale

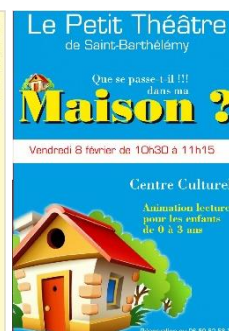
- ✚ **Vendredi 08 Février :**
  - Animation Lecture pour les 0/3 ans :
    - Que se passe-t-il dans ma maison ?

- ✚ **Du 18 janvier au 13 février 2019 :**
  - Exposition au Centre Culturel :
    - Les abeilles

- ✚ **Du 16 février au 9 mars 2019 :**
  - Exposition au Centre Culturel :
    - Jardiner naturellement

- ✚ **Du 16 mars au 10 avril 2019 :**
  - Exposition au Centre Culturel :
    - Développement Durable

- ✚ **Le vendredi 29 mars 2019 à 19h30 :**
  - Conseil Municipal – vote du budget



Madame le Maire clos le conseil à **21h04**